

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221207

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

29 novembre 2022

Date d'affichage

29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Votants : 36

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - (SCOT)
DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE**

Au vu de la délibération 20201103 du 26 novembre 2020, portant sur la désignation des membres qui siègent au comité de pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat mixte du Perche Sarthois.

Monsieur le Président rappelle que Messieurs BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, PARIS Hubert et Madame DAVID Isabelle avaient été nommés.

Suite à la démission de Madame DAVID Isabelle, nous devons nommer un nouveau membre. Monsieur FLAMENT Dominique se porte candidat.

Monsieur le Président précise que l'élection des membres doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'élire les membres au Copil du SCOT du Syndicat mixte du Perche Sarthois

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **DESIGNE** Messieurs BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, PARIS Hubert et FLAMENT Dominique au Copil du SCOT du Syndicat mixte du Perche Sarthois.

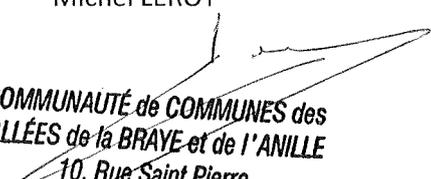
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS**